

Aster de la Nouvelle-Belgique

Aster novi-belgii aggr.

F3-17

Description

Nom français : Asters de la Nouvelle-Belgique
Famille : Astéracées
Origine : Amérique du Nord

Espèce exotique envahissante dont il est prouvé qu'elle cause des dommages à l'environnement selon la liste établie par l'OFEV (OFEV 2022). **Sa mise en circulation et sa plantation sont interdites** selon l'art. 37, LPrNP (al. 2 : prévention, al 3 : vente, plantation). Des mesures visant à lutter contre cette espèce doivent être entreprises (**voir la fiche de lutte de l'espèce**).

Caractéristiques morphologiques

Type

Plante pérennes, rhizomateuses.

Tige

La tige est plus au moins glabre chez *Aster lanceolatus*, *Aster xsalignus* et *Aster xversicolor* alors qu'elle est pubescente chez *Aster novi-belgii* et *Aster parviflorus*.

Feuilles

Les feuilles sont lancéolées, plus au moins sessiles, parfois demi-embrassantes et plus au moins glabres suivant l'espèce considérée.

Fleurs

Les fleurs sont regroupées en capitules.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Fruits

Akènes.

Habitat

Les asters de la Nouvelle-Belgique colonisent préférentiellement les zones humides perturbées comme les fossés mais aussi les talus de voies de communication ainsi que les coupes forestières ou bien encore les prairies humides extensives. Les espèces composant cet agrégat apprécient les milieux ensoleillés à humidité variable sur des sols neutres à basiques. Les marais ouverts et bien ensoleillés sont susceptibles d'être envahis par l'un ou l'autre de ces taxons.



© Christophe Bornand



© Christophe Bornand



© Wikimedia Commons

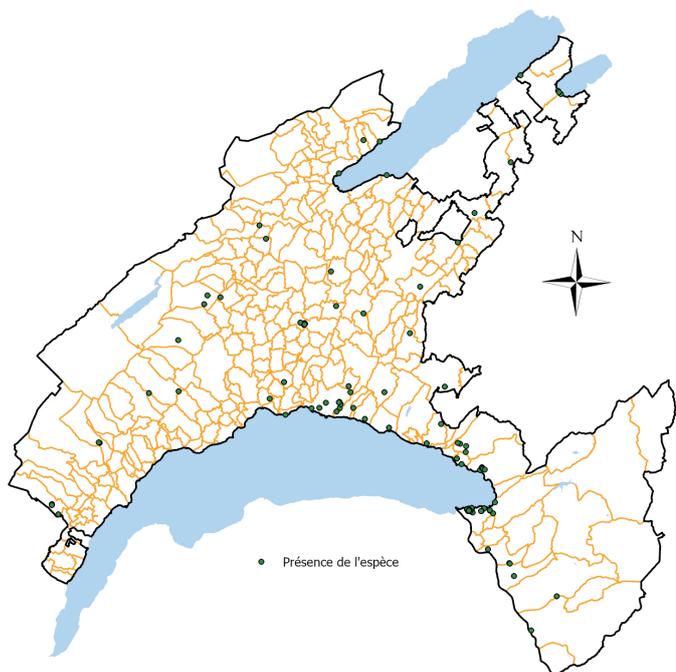


Mode de reproduction et dissémination

Les asters de Nouvelle-Belgique se reproduisent principalement de manière végétative par l'intermédiaire de leurs rhizomes. De petits fragments de rhizomes ont la capacité de se régénérer et de donner de nouvelles tiges.

Certains taxons de cet agrégat produisent des graines viables qui peuvent être emportées sur d'assez longues distances par le vent ou par l'eau. Les taux de germination varieraient fortement en fonction des espèces et des hybrides mais aussi des conditions environnementales. La viabilité des semences issues des taxons hybrides demeurent relativement faible.

Distribution dans le canton de Vaud (Etat 2024)



Espèce proche (confusion possible)



© Christophe Bornand

L'aster amelle (*Aster amellus*), une espèce indigène menacée sur le Plateau suisse, pourrait être confondue avec les asters de la Nouvelle-Belgique.

Dangers et raisons d'agir

Santé

Aucun impact sur la santé humaine n'est connu.

Economie

La présence d'aster de Nouvelle-Belgique dans les prairies entraîne une perte de leur qualité fourragère.

Biodiversité

Ces espèces forment des populations particulièrement denses qui parviennent à évincer la végétation indigène des zones humides.

Information, contacts

Info Flora : <https://www.infoflora.ch>

Direction générale de l'environnement
Division Biodiversité et Paysage (BIODIV)



Impressum

Editeur : © Direction générale de l'environnement (DGE) - Division Biodiversité et Paysage, 2024

Document réalisé sur la base des fiches d'information Info Flora 2014.

Conception graphique : Atelier Nature et Paysage

Carte : © Info Flora et DGE-BIODIV